

# Les grandes fonctions de l'entreprise

## La fonction SI - Dimension technologique

---

Ce cours vous est proposé par Jean-Fabrice LEBRATY, Professeur des Universités, et AUNEGe,  
l'Université Numérique en Économie Gestion.

---

### Quiz

- 1. Qu'est-ce qu'une technologie de l'information ?**
  - a. Des techniques et des logiques d'emploi pour des données, des informations ou des connaissances.
  - b. Des techniques complexes pour diffuser de l'information.
  - c. Le moteur des réseaux sociaux.
- 2. Que signifie la notion de couche en informatique ?**
  - a. La base de l'informatique.
  - b. La protection des SI.
  - c. Un ensemble homogène de concepts et d'opérations spécifiques à une fonction et dialoguant avec la couche inférieure et supérieure.
- 3. Que signifie la notion de cloud ?**
  - a. Un nuage informatique
  - b. Un logiciel équilibrant les charges et ressources
  - c. Un serveur donnant accès à des données depuis n'importe quel ordinateur
- 4. L'objectif principal du cloud est de :**
  - a. Communiquer sur Internet
  - b. Optimiser les ressources matérielles et logicielles
  - c. Donner accès aux données pour tous
- 5. Que ne permet pas de faire l'IA ?**
  - a. Des prédictions.
  - b. De supprimer la nécessité d'apprentissage des étudiants.
  - c. De remplacer un personnel administratif ou enseignant.

6. **Pourquoi est-il difficile d'intégrer les applications de smartphone à un SI ?**

- a. Les systèmes des smartphones ne sont pas faits pour être interopérables avec les SI classiques
- b. Il est délicat de mettre des données privées dans les SI
- c. Il y a beaucoup trop de données

## Références

### Comment citer ce cours ?

Les grandes fonctions de l'entreprise - SI, Jean-Fabrice LEBRATY, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.